

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Autorité de [...]
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Réseau ferré de France

Décision du 3 mars 2008 portant délégation de signature

au chef du service des projets d'investissement (RFF)

NOR : *DEVT0825311S*

Le directeur régional Rhône-Alpes Auvergne,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au directeur régional pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne ;

Vu la décision du 30 juin 2004 portant nomination de M. Philippe De Mester en qualité de directeur régional Rhône-Alpes et Auvergne,

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe De Mester, délégation est donnée à M. Xavier Rhoné, chef du service des projets d'investissement, pour prendre tous actes et documents mentionnés dans la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au directeur régional Rhône-Alpes et Auvergne.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 3 mars 2008.

*Le directeur régional Rhône-Alpes
et Auvergne de Réseau ferré de
France,
Ph. de Mester*